



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3994

Attribution d'une subvention d'équipement de 1 000 euros à l'association "Handisport Lyonnais" pour l'achat d'une tonnelle autoportante - Signature d'une convention mixte

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3994 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "HANDISPORT LYONNAIS" POUR L'ACHAT D'UNE TONNELLE AUTOPORTANTE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2015-2020 ».

L'association « Handisport Lyonnais », créée en 1965, et dont le siège social se situe dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, œuvre pour une meilleure intégration dans la société des personnes en situation de handicap par la pratique d'une activité sportive.

Pour la saison 2016-2017, elle comptait 382 licenciés répartis en onze sections sportives, soit l'association la plus importante en effectif de la Fédération Française Handisport.

La section tir à l'arc de l'association rassemble un vingtaine d'adhérents présentant un handicap physique ou visuel. Entre mai et octobre, ils s'entraînent sur le site du Centre Hospitalier « Le Vinatier », au terrain « Le Verger ».

Pour des besoins météorologiques, l'association a obtenu l'accord du Centre Hospitalier pour l'installation d'un abri sur ce terrain d'entraînement, permettant ainsi à ses adhérents en fauteuil de se protéger des intempéries en attendant leur transport par Optibus.

L'association « Handisport Lyonnais » sollicite la Ville de Lyon pour une aide financière afin d'acquérir une tonnelle autoportante, qui pourra donc être installée sur le site.

Le devis présenté par l'association pour cet équipement s'élève à 1 700 €

L'association « Handisport Lyonnais » a perçu une subvention de fonctionnement de 52 000 € au titre de la saison sportive 2017-2018, par délibération n° 2018/3630 du 29 janvier 2018.

Afin de soutenir le rôle social de l'association et d'encourager ses initiatives sportives, je propose qu'une subvention de 1 000 € soit allouée à l'association « Handisport Lyonnais » pour l'acquisition d'une tonnelle autoportante.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention mixte avec cette association.

Vu ladite convention mixte ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/3630 du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention d'équipement de 1 000 € est allouée à l'association « Handisport Lyonnais » pour l'achat d'une tonnelle autoportante.
2. La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Handisport Lyonnais », est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération 60046571 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2015-2020 ».

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT